



**Noyers**  
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 26 mars 2010 à Noyers à 20 heures sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

**Présents** : 13 conseillers municipaux

**Absents** : D. Robert pouvoir à J.C . Giovannelli

**Secrétaire de séance** : P. Germain

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Avant de commencer l'ordre du jour, le maire propose que soit ajouté le point suivant : Subvention de l'Association de la Renaissance de l'Orgue à la commune

### **1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

Monsieur le Maire, comme le veut l'usage, donne la présidence à Monsieur Meunier, adjoint au Maire, pour la présentation et le vote des Comptes Administratifs de l'exercice écoulé. Les comptes administratifs 2009 du budget principal de la Commune et budgets annexes. qui sont conformes aux écritures des comptes de gestion dressés par le Trésorier, se résument ainsi :

#### **Budget Principal M14 résultats cumulés de clôture : Balance générale 2009**

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	535 067.76 €	110 734.15 €	645 801.91 €
Recettes	590 760.84 €	95 267.00 €	686 088.84 €
Résultat de l'exercice	<b>55 693.08 €</b>	<b>- 15 467.15 €</b>	<b>40 225.93 €</b>
Résultat 2008 reporté	251 311.73 €	- 21 531.17 €	229 780.56 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>307 004.81€</b>	<b>-36 998.32 €</b>	<b>270 006.49 €</b>

L'affectation du résultat de fonctionnement au 31/12/2009 est proposée comme suit :

- virement à la section d'investissement au compte 1068 : 36 998.32 €
- report à la section de fonctionnement au compte 002 pour : **270 006.49 €**

#### **Budget eau Assainissement M49 résultats cumulés de clôture : Balance générale 2009**

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	92 529.90 €	62 642.26 €	155 172.16 €
Recettes	95 723.21 €	194 264.83 €	289 988.04 €
Résultat de l'exercice	<b>3 193.31 €</b>	<b>131 622.57 €</b>	<b>134 815.88 €</b>
Résultat 2008 reporté	11 277.34 €	- 48 071.59 €	- 36 794.25 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>14 470.65 €</b>	<b>83 550.98 €</b>	<b>98 021.63 €</b>

L'affectation du résultat de fonctionnement au 31/12/2009 est proposée comme suit :

- virement à la section d'investissement au compte 1068 : 0 €
- report à la section de fonctionnement au compte 002 pour **14 470.65 €**

## Budget Lotissement résultats cumulés de clôture : Balance générale 2009

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	26 136.65 €	58 200 €	17 284.60 €
Recettes	20 570.00 €	0 €	52 580.00 €
Résultat de l'exercice	<b>5 566.65 €</b>	<b>-58 200.00 €</b>	<b>- 63 766.65 €</b>
Résultat 2008 reporté	68 496.64 €	84 298.39 €	152 795.03 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>62 929.99 €</b>	<b>26 098.39 €</b>	<b>89 028.38 €</b>

L'affectation du résultat de fonctionnement au 31/12/2009 est proposée comme suit : report à la section de fonctionnement au compte 002 pour **62 929.99 €**

Après que le maire ait quitté la salle, monsieur Meunier a fait procéder au vote des comptes administratifs et aux affectations de résultats qui ont recueillis un vote à l'unanimité.

### 2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2009

Les comptes de gestions 2009, dressés par le Trésorier, qui sont conformes aux écritures des comptes administratifs de la commune sont approuvés à l'unanimité.

### 3. PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur Meunier, adjoint aux finances, présente aux Conseillers les éléments des budgets primitifs, ce débat sur les orientations générales budgétaires, non obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants (art. L2312-1 du CGCT), permet d'apporter des réponses à certaines interrogations et laisse le temps aux Conseillers de consulter les documents avant le vote des budgets qui sera proposé en délibération lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

- ✓ Le budget de FONCTIONNEMENT prévisionnel est estimé à 864 398 € en dépenses et à 902 272 € en recettes y compris le virement à la section d'investissement pour les travaux. On constate une hausse de 2.9% pour les charges courantes et une faible hausse des recettes de 0.8% expliquée notamment par une stabilité des dotations de l'Etat.
- ✓ Le budget d'INVESTISSEMENT est équilibré à 697 342 € et il reprend les déficits et excédents de chaque programme et il prévoit les projets de travaux suivants :
  - Voire** : 11 500 € (rue des Ardilles et chemin de Laborde)
  - Matériel** : 14 550 € (un tondobroyeur, un photocopieur, un ordinateur pour le musée, rachat des guirlandes lumineuses jusqu'à présent en location)
  - Bâtiments communaux** : 58 400 € (couvertures mairie)
  - Pluvial** : 9 909 € (rue Guérard et trottoir de la rue de la République)
  - Eglise** : 32 850 € (abat-sons)
  - Salle polyvalente** : 1 800 € (réfection des menuiseries)
  - Mur des Fossés** : 73 910 € (mur de soutènement et voirie le longent + étude)
  - Signalétique** : 1100 € panneaux de circulation
  - Cœur de village** : 97 025 € (honoraires architecte, étude géothermique, honoraires DDT)
  - Eclairage public** : 45 820 € (logements du collège, déchetterie, rue du Pont Neuf, routes d'Auxerre et d'Avallon ainsi que l'étude pour la rue de la Corvée, travaux réalisés mais non facturés par le SIET)
  - Mur de Venoise** : 97 050 € (continuité du programme et tranche fonctionnement suite aux recommandations de la DDT)
  - Aires naturelles** : 10 300 € (mise en conformité des jeux du pré de l'Echelle, bancs camping et implantation d'une aire de jeux à Puits de Bon)
  - Route de Forêt** : 150 000 € (estimé à 2/3 du programme)

### **BUDGET EAU :**

- ✓ Le FONCTIONNEMENT s'équilibre en dépenses et recettes à 169 004 €, en forte hausse par rapport à l'année dernière, due au fait des redevances non réclamées au titre de l'exercice 2009 conduisant à une double charge pour 2010.
- ✓ L'INVESTISSEMENT reconduit certains programmes tels que :
  - les études de zonage d'assainissement et de diagnostic de fuite pour 7 230 €,
  - travaux pour le changement des branchements en plomb estimés à 72 450 €,Il prévoit par mesure de sécurité 2 pompes (station de pompage et station d'épuration) 20 000 € et le remplacement de l'armoire électrique du poste de relèvement : 9 000 €

Ce budget d'investissement est équilibré en recettes et en dépenses à 178 220 €

Monsieur Meunier tient à remercier, la nouvelle Trésorière et Marie pour leur aide ainsi que la commission des finances.

### **4. VOTE DES SUBVENTIONS**

Monsieur Giovannelli informe le conseil des demandes de subventions reçues et tient à souligner le rôle important des associations dans la vie nucérienne et au-delà.

Il rappelle également l'effort fourni par les bénévoles pour le maintien de ces associations et sans le concours desquels la collectivité ne pourrait assurer une telle charge.

Détail	Versé 2009	Demandé 2010	Proposition 2010	VOTE
SICN – Fonctionnement (idem à la Communauté de Communes)	11 000	11 000	11 000	Unanimité
Rencontres Musicales de Noyers	1 600	1500	1 400	Unanimité(- 1 abstention)
La Belle du Serein	1 500	2000	1 400	Unanimité(- 2 abstentions)
Objectif lire	750	1000	600	Unanimité(- 1 abstentions)
Vieux Château	800	1000	770	Unanimité (- 1 abstention)
Amis du Vieux Noyers	1000	1500	900	Unanimité (- 1 abstention)
Renaissance de l'Orgue	200	pas de montant	200	Unanimité (- 1 abstention)
Association gymnastique volontaire	300	300	300	unanimité
Judo	350	370	350	Unanimité (- 1 abstention)
Tennis Club Canton Noyers	400	500	350	3 voix contre, ils auraient souhaité une subv + élevée
Tennis de Table	400	650	350	1 voix contre, il aurait souhaité une subv + élevée
Badminton	400	400	350	unanimité
FUSCHIA : Turlwing et éveil	300	400	300	unanimité
Association Danse Nucérienne		800	300	Unanimité (- 1 abstentions)
Boulistes	0		350	Unanimité
Collège de Noyers Association sportive	300	pas de montant	250	unanimité
Collège de Noyers - VOYAGE	600	pas de montant	300	(6 enfants) Unanimité
Coopérative école primaire – voyage		pas de montant	550	(11 enfants) Unanimité
Association aide à domicile	80		80	unanimité
3 ème âge	150	150	150	unanimité
ADILY	80	pas de montant	80	unanimité
CIFA	170			
Fonds de réserve	420		170	Unanimité
	20 800		20 500	

A noter que les représentants d'association membres du conseil municipal n'ont pas pris part aux votes des subventions.

## 5. VOTE DES TAXES LOCALES

Sur proposition de la commission des finances, et après en avoir entendu l'exposé relatif aux investissements futurs dont notamment la participation à la construction du groupe scolaire via la CCN, ainsi que les nouvelles dispositions suite à la suppression de la taxe professionnelle, le conseil municipal, à 2 voix contre et une abstention, décide d'augmenter le taux des taxes de 2009 de 2%, celles-ci restent inférieures à la moyenne nationale.

taxes	taux 2009	% d'augmentation	taux 2010
Taxe d'habitation	10,88%	2.00%	11,10%
Taxe foncière (bâti)	16.29%	2.00%	16.61%
Taxe foncière (non bâti)	32.49%	2.00%	33.14%
Taxe Professionnelle	6,73%	2.00%	6,86%

## 6. VOTE DU TARIF DU DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le maire propose que la délibération, portant sur le tarif trimestriel d'occupation hebdomadaire du domaine public résultant du stationnement de véhicules commerciaux, puisse être revue à titre non nominative pour permettre son application à toute demande semblable. Accord à l'unanimité

## 7. DEMANDE DE SUBVENTION OPÉRATION « 200 VILLAGES »

Le conseil général a décidé de lancer une opération 200 villages afin d'accompagner le plus grand nombre de collectivités de moins de 2000 habitants, sur des petits projets susceptibles d'être mis en œuvre rapidement. Une aide de 50 % pour des travaux de moins de 10000 €HT.

Vu les projets de travaux 2010, il est proposé de présenter un dossier pour :

- l'aménagement de l'aire de jeux du pré de l'échelle et sa mise en conformité,
- l'implantation d'une aire de jeux au hameau de Puits de Bon
- l'installation de bancs au camping

Le tout pour un montant estimatif de 9 778.30 € HT

## 8. LOCAUX GENDARMERIE : PROPOSITION DE LA STE NATIONALE IMMOBILIERE

Le maire propose que l'examen de cette question soit provisoirement différé, la réflexion sur les divers éléments à rendre en considération devant être plus approfondie.

## 9. PROPOSITION D'AUGMENTATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, considérant les travaux d'aménagement réalisés dans l'appartement de la place de l'Hôtel de Ville, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte (1 voix contre) de fixer le loyer mensuel de base à 450 €.

## 10. REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UNE PARTIE DE L'EMPRUNT DU LOTISSEMENT

Un emprunt de 111 200 € avait été contracté le 17 octobre 2005 pour le financement des travaux de viabilisation de l'extension du lotissement. Un 1<sup>er</sup> remboursement de 51 200 € a été effectué le 25/01/09. Considérant qu'il est possible financièrement d'effectuer un autre remboursement anticipé partiel, monsieur Meunier propose 20 000 €, laissant un capital de 40 000 €. Accord à l'unanimité

## 11. SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE LA RENAISSANCE DE L'ORGUE A LA COMMUNE

Monsieur Domingo fait part au conseil municipal que l'Association pour la Renaissance de l'Orgue a obtenu une subvention de 2 000 € de l'Association COCHU D'ANTAN pour permettre d'assurer le financement de la remise en place et de la réalisation d'un inventaire des tuyaux de l'orgue. Cette somme sera versée à la commune pour le règlement du facteur d'orgues (1976.27 €). Accord à l'unanimité.

## **Tour de Table**

Monsieur Landrier informe le conseil de ce que le Département peut verser des subventions abondées par les amendes de police (reliquat) ainsi que des aides sur les dégâts de voirie liés au gel et qu'il serait bon de profiter de celles-ci.

## **Parole dans le public.**

Monsieur Denis Vincent Rosi :

- demande si une réglementation existe pour les nuisances sonores (bruit des tondeuses, etc..) et le brûlage le week end.
- suggère que l'assainissement collectif soit prévu route d'Auxerre car les assainissements individuels ne fonctionnent pas, monsieur Rougier lui rappelle qu'une étude est en cours.

Monsieur Paillot demande si le conseil a prévu une révision des droits de terrasse pour 2010.

Messieurs Domingo et Meunier l'informent qu'il n'est pas prévu de modifier le tarif 2009 dont la période de facturation couvre du 1<sup>er</sup> juin au 31 août inclus au tarif de 0.30 €/m<sup>2</sup>/jour Quant à l'occupation du domaine public, elle est consentie du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Monsieur Paillot souligne que les taxes perçues sont plus élevées que celles de Vezelay et Semur en Auxois, il aurait souhaité une révision à la baisse.